

Le réveil de



Saint-Lormel

La campagne au fil de l'eau

N° 500

septembre 2022

Le Réveil sonne toujours à St-Lormel

Voilà le 500^e numéro de notre bulletin municipal



500^e ÉDITION

1977 - 2022 : deux dates qui marquent 45 années d'informations communales.

Quarante-cinq ans plus tard, le Réveil sonne toujours à Saint-Lormel pour informer mensuellement les habitants de notre commune.

UNE FORMULE QUI DURE

Différentes versions se sont succédées, de la plus simple à la plus élaborée.

Petit journal local, sa formule originale a su résister aux différentes municipalités. L'idée d'en changer le titre a quelquefois été abordée mais non c'est toujours « le Réveil ».

UNE DYNAMIQUE POSITIVE

Il est vrai que par moments

(rares) la commune peut s'endormir, soit sur ses lauriers ou contrainte par les évolutions (communauté de communes, agrandissement de communauté de communes et maintenant Dinan Agglomération). L'important c'est qu'elle se soit toujours réveillée dans une dynamique positive, donc notre petit journal porte toujours bien son nom.

UN BEAU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les imprimeurs gérants (bien grand nom) se sont succédés et les membres de la commission chargée de sa réalisation ont été renouvelés à chaque mandat.

Aujourd'hui le journal est le fruit d'un beau travail d'équipe : La commission de

la communication, l'équipe du secrétariat et un prestataire professionnel pour la mise en page.

LA PLACE D'UN COMPAGNON

Notre journal n'est sûrement pas parfait mais il fait maintenant tellement partie de la vie communale qu'il faudrait qu'il disparaisse pour qu'on prenne conscience de la place qu'il occupe. Souhaitons encore longue vie à ce compagnon de chaque mois.

UN CADEAU EN BONUS

Pour cet anniversaire nous vous offrons une copie du N°1 d'avril 1977 que vous retrouverez à l'intérieur de ce numéro ainsi que la reproduction des couvertures des N° 100, 200, 300 et 400.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence
CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard
(9 h-12h & 14 h-17h30)
au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORNIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

Fabrication du cidre à l'ancienne

Pour faire du cidre, la première chose, c'est d'avoir un verger avec des pommiers de différentes variétés de « pommage ». Il y a une infinie variété de pommes à cidre différenciées tout d'abord par leur période de maturité. Citons-en quelques-unes : Marie Ménard, chevalier, "douces es vêques", cœur d'âne (etc....)



Le ramassage peut se faire en deux temps :

- 1) Les pommes dites primes (les premières à maturité) font généralement un cidre plus clair et de moins bonne conservation.
- 2) Les pommes tardives, ramassées en octobre/novembre, permettent une boisson plus foncée, de meilleure qualité et de meilleure conservation. La cueillette stockée dehors en tas permet de finir la maturation.

LA 1^{ère} ÉTAPE : LE BROYAGE, LA PILAISON OU LE PILAGE DES POMMES

Après trois semaines à un mois de stockage, le pressage peut s'envisager vers début décembre.

C'est une organisation : préparer le pressoir, le laver, étanchéifier s'il est en bois, mettre en ligne le moulin équipé de meule, sorte d'engrenage se croisant tourné autrefois à la main avec un grand volant de chaque côté. Aujourd'hui il est entraîné par un moteur électrique.

LA 2^e ÉTAPE : LE PRESSURAGE DU MARC

Une fois les pommes passées dans le moulin, nous obtenons le marc qu'il faut envoyer sur le pressoir pour confectionner la motte, une couche de marc, une petite couche de paille pour tenir l'ensemble et assurer le drainage. Suivant l'importance du pressoir 5, 6, 7 couches peuvent être assemblées. Aujourd'hui et depuis quelques années on peut utiliser une cage, montage plus facile et meilleur pressage s'en suit, avec un système à vis et crémaillère ou hydraulique dans certains cas.

Le jus tant attendu appelé « le moût » coule déjà dans le cuvet au travers d'un filtre. On peut déjà le goûter, mais attention aux intestins fragiles !

LA 3^e ÉTAPE : LA FERMENTATION

La phase suivante est la préparation des barriques ou tonneaux suivant les quantités : le lavage et la vérification de l'étanchéité. Il ne reste plus qu'à entonner

l'éllixir qui après fermentation assurera la qualité du cidre, fermentation qui peut durer 5 à 6 semaines suivant les exploitants.

LA 4^e ÉTAPE : LE SOUTIRAGE

Au bout de ces semaines, il est important de faire un soutirage (transvaser le cidre d'une barrique dans une autre pour bloquer la fermentation et retirer le chapeau brun et la lie déposée au fond de la barrique). Après quelques mois, il faut surveiller l'avancée de la fermentation alcoolique en « pesant le cidre » au moyen d'un densimètre à cidre qui mesure la richesse en sucre, pour ajuster la mise en bouteilles qui généralement a lieu

en mars ou avril. Là encore les avis sont partagés : 1015 au densimètre est le bon stade.

LA 5^e ÉTAPE : L'EMBOUTEILLAGE

L'embouteillage pour une bonne conservation peut se faire avec un capsulage, méthode qui simplifie la tâche. Hermétiquement bouché le cidre entame sa deuxième fermentation appelée « la prise de mousse » et devient pétillant.

Au bout de quelques mois, il est possible de déguster cette boisson à toutes les sauces, avec les galettes ou les crêpes ou tout simplement lors du repas mais ... avec modération !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le COMICE AGRICOLE à Saint-Lormel

Le 3 septembre 2022, la commune aura le plaisir d'accueillir le comice du canton de Plancoët/Plélan le Petit. Situé en face des Villes Joies, le long de la RD 19, il sera bien sûr l'occasion de présentations traditionnelles de nombreux animaux par les éleveurs ainsi que de matériels mais aussi de diverses animations.



Les associations de la commune feront revivre « un village d'autrefois » avec son café, son école, sa crèmerie, sa crêperie, son marchand de 4 saisons & ses divers artisans.

Elles vous proposeront également :

- Randonnée pédestre - départ 9 h sur le terrain du comice
- Vide grenier de 10 h à 17 h
- Les écuries de l'Arguenon de St-Lormel feront découvrir le poney avec des ateliers ludiques pour les enfants.
- L'âne et son univers sera également présent avec l'Association Créh'âne de Créhen

Restauration sur place - Entrée gratuite
Venez nombreux fêter notre agriculture !



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 21
JUILLET
2022

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William (procuration à
ROBISSOUT Josiane),
MENIER Mireille (procuration
à LEBORGNE Régine),
NEUTE Françoise (procura-
tion à DAUNAY Loïc),
PLESTAN Sylvaine (procura-
tion à PORCHER Aurélie)
SCHMITT Thomas.

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglo

> Conférence des maires du 4 juillet 2022

4 scénarios ont été présentés concernant la collecte des déchets :

- 100 % en porte-à-porte (collecte une semaine sur 2 pour tous les déchets hors verre)
- 100 % apport volontaire (collecte en colonnes et conteneurs pour tous les déchets).
- ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte une semaine sur 2 et mix apport volontaire ou collecte en porte-à-porte pour les déchets recyclables.
- ordures ménagères résiduelles en apport volontaire et recyclables en porte-à-porte.

Aucun de ces scénarios ne s'impose a priori à ce stade des études.

> 3 modes de gestion des réseaux d'eaux pluviales sont envisagés :

- gestion complète par Dinan-Agglomération.
- gestion partagée par convention (investissements par Dinan-Agglomération, entretien courant et relation avec les usagers par la Commune).
- gestion communale par délégation (investissements, entretien courant et relation avec les usagers par la Commune, soutien technique de Dinan-Agglomération).

Une concertation avec les communes va être mise en place prochainement sur ce sujet.

> Conseil communautaire du 19 juillet 2022 :

Le principal sujet traité a été le partage de la taxe d'aménagement dans les zones d'activités.

A été adopté le principe d'un taux minimum de 2 % pour cette taxe correspondant à la part à reverser par les communes à Dinan-Agglomération. Les communes peuvent voter un taux supérieur et conserver le produit complémentaire.

• Projet de restructuration de la salle polyvalente / mairie

L'esquisse du projet établie par le Cabinet d'architectes BRA a été présentée au conseil municipal lors d'une réunion de travail le 12 juillet 2022. Une présentation de l'avant-projet sommaire établi sur la base de l'esquisse sera faite aux conseillers municipaux courant septembre. Le conseil municipal valide la poursuite du projet de restructuration de la salle polyvalente et de la mairie pour un début de travaux fin mars 2023.

Dans le cadre de ce projet, la Commune a l'obligation de désigner un contrôleur technique et contrôleur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS). Le conseil décide de retenir la société BTP Consultants pour tenir ce rôle pour un montant total de 9 530 € HT soit 11 436 € TTC.

• Ressources humaines

- Suite à une demande de la préfecture, le conseil municipal confirme la mise en place de la durée annuelle légale de 1 607h, (35h/semaine) de temps de travail effectif par an. Le Conseil Municipal valide la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ REPAS DES AÎNÉS 2022 : NOUVELLE FORMULE.

Ce repas offert à toutes les personnes de la commune de 75 ans et plus aura lieu le samedi 15 octobre 2022 à 12h30 à la salle polyvalente. Pour l'occasion, l'équipe municipale et les membres du CCAS qui assureront le service, ont confié la préparation du repas à un professionnel.

Les personnes concernées recevront une invitation comportant un coupon réponse à remettre à la mairie ou à un membre du conseil municipal au plus tard le 23 septembre 2022. Ceux qui seront empêchés pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un colis en fin d'année.

Si des oublis étaient commis, veuillez ne pas nous en tenir rigueur et faites-vous connaître immédiatement en Mairie.



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DECHETTERIES :

• PLANCOËT

ZA de Nazareth
02 96 80 29 72

Du 1^{er} fév. au 31 oct. :

Lun. 9h - 12h · Mar., merc.,
ven. et sam. : 9h - 12h et
14h - 18h, Jeudi 14h - 18h

• MATIGNON

Route du Chemin vert
02 96 41 12 63

Du 1^{er} avril au 30 sept. :

Lun. 13h30 - 18h, Mar., merc.,
jeu., ven. et sam. 9h - 12h et
13h30 - 18h

→ L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

**Début août, le parking
de la mairie s'est revêtu
d'un superbe mandala
éphémère géant réalisé
à l'initiative de David
Balade avec la collabora-
tion de Lormélimélo.**

*Un beau moment convivial
intergénérationnel !*



Le tableau des effectifs est fixé comme suit :

- FILIÈRE ADMINISTRATIVE
(2 AGENTS) :
 - Un Adjoint Administratif à temps complet.
 - Un Adjoint Administratif à temps complet.
- FILIÈRE TECHNIQUE
(6 AGENTS)
 - > Services Techniques :
 - Un Adjoint Technique à temps complet (stagiaire).
 - Un Adjoint Technique à temps complet (stagiaire).
 - > Service scolaire :
 - Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet.
 - Un Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps non complet 28 h/semaine.
 - Un Adjoint Technique en CDI à 6.50h/semaine.
 - Un Adjoint Technique en CDI à 5.88 h/semaine.
- FILIÈRE ANIMATION
(1 AGENT) :
 - Un Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe à temps non complet 24 h/semaine.

• Cantine scolaire - Avenant n°2 au contrat Convivio

Pour répondre aux dispositions de la loi Egalim quant à la composition des repas (50 % de produits CQC - Critères Qualités Certifiés dont 20 % de produits issus de l'Agriculture Biologique y compris un repas végétarien par semaine) un avenant à la convention de restauration du 20/08/2020 doit être passé.

Cet avenant implique une augmentation de la prestation qui porte le prix d'achat des repas, à compter du 01/09/2022, à :

- menu enfant de 3,39 € TTC à 3,60 € TTC
- menu adulte de 4,19 € ttc à 4,40 € TTC

D'autre part à compter du 01/01/2023, nous aurons obligation de procéder à la télé déclaration des données d'approvisionnement sur macantine.gouv.fr.

• Tour de Bretagne cycliste 2023 - Subvention au club des supporters de la Plancoëtine

Le Tour de Bretagne cycliste fera étape à Plancoët le dimanche 30 avril 2023 avec une arrivée située aux abords du stade Joseph Samson.

Le circuit qui servira de final à cette avant-dernière étape passera sur la commune de Saint-Lormel.

Le courrier du 13 juin 2022 du Club des supporters de la Plancoëtine nous précise que Dinan Agglomération, la commune de Plancoët et quelques partenaires devraient permettre de couvrir le coût d'une arrivée d'étape. Néanmoins, il leur reste des charges de fonctionnement à supporter pour mener à bien cette organisation, à savoir les assurances, la protection civile, les achats de consommation et frais administratifs divers. Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 850 € au Club des supporters de la Plancoëtine dans le cadre du Tour de Bretagne cycliste de 2023.

• Dénomination de la Zone Artisanale des Vergers

Le conseil municipal valide le changement de dénomination de la « ZA des Vergers » en la « ZA des Vergers d'Arguenon ». Par ailleurs, le conseil municipal demande le déplacement du totem qui masque actuellement la visibilité dans le carrefour.

• Approbation du Contrat départemental de territoires 2022-2027

À l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ DON DU SANG :

**La prochaine collecte de
sang aura lieu le jeudi 8
septembre à la salle des
fêtes de Matignon de
14h15 à 18h45.**

*Merci de vous inscrire sur :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Toute personne âgée de
18 à 70 ans est un donneur
potentiel, n'hésitez pas à
vous présenter.*

*Donner est un acte généreux
qui sauve des vies.*

**Merci de votre
participation.**

TABLEAU 1 - SEUIL PLANCHER DE SUBVENTION

Taille commune (population DGF 2021)	Montant minimum de subventions
COMMUNES < 2 000 HABITANTS	10 000 €
2000 HABITANTS < COMMUNES < 7 500 HABITANTS	20 000 €
COMMUNES > 7 500 HABITANTS	50 000 €

la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple, et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural » 1 et 25 M€, Groupe 2 « rurbain » et 16 M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme indiqué dans le

tableau 1.

Le Conseil municipal Approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 97 113,00 € H.T. pour la durée du contrat.

• Avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le conseil municipal approuve l'avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bas-

sin-versant de l'Arguenon de 2017-2022 sollicité par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre. Cet avenant, dont le principe a été validé par le Comité de pilotage le 15 mai 2022, prolonge d'une année supplémentaire le PAPI en cours (jusqu'au 31 décembre 2023) afin de finaliser dans les temps les actions restantes. Cet avenant n'entraîne pas d'incidence financière pour la commune.

• Église du Vieux-Bourg / enclos paroissial

Les travaux de restauration de la première partie du mur d'enceinte ont commencé.

• Projet d'installation d'un pylône par Bouygues Télécom derrière les vestiaires du terrain de foot

Avis défavorable du conseil municipal lié à la trop grande

proximité du bourg et du camping.

La séance est levée à 23h04.

• Prochain conseil municipal :

ven. 23 sept. 2022 à 20h
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE :**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en SEP-TEMBRE 2006 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

• Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **STEREDENN : L'ESPACE FEMMES**

ACTIVITES DU MOIS DE SEPTEMBRE

Ateliers

(sur adhésion et inscription) :

- Confiance en soi > lundi 12 > 14h à 15h
- Sophrologie > mardis 6 - 20 - 27 > 14h à 15h15
- Un point c'est tout > jeudi 8 - 22 > 14h30 à 17h
- Un temps pour soi > jeudi 8 > 10h30 à 11h30

Victimes de violences conjugales/Violences sexuelles

Tél. : 02.96.85.60.02-07.60.51.79.53 (ligne directe)
02.96.85.60.01 (standard)
Possibilité d'accueillir des mineur.e.s

Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple sans rdv lundi/mardi/jeudi de 9h00 à 17h30 et vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence « Pause mère enfant » avec 2 puéricultrices de la PMI Le mardi 6 de 14h à 16h Permanence du CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles)
Sur RDV au 02.96.78.47.82.
Le jeudi 22 de 10h à 13h et de 14h à 17h

ESPACE FEMME

Espace Steredenn (1er étage)
1 route de Dinard, 22100 DINAN
Tél. : 02 96 85 60 01

espacefemmes@steredenn.org
Facebook : Espace Femmes Dinan
Instagram : [espace_femmes_dinan](https://www.instagram.com/espace_femmes_dinan)

HORAIRES D'OUVERTURE :

Accueil : Lundi, mardi, jeudi : 9h à 17h30
Vendredi : 9h à 12h30

Egalithèque :

Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30
Mercredi : 14h à 17h30
Vendredi : 9h à 12h30

Boutique Solidaire

« Des habits et vous »

Lundi, mardi : 14h à 17h30
Jeudi : 10h à 12h - 14h à 17h30



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **INSEE : ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE.**

L'INSEE réalise du 19 septembre 2022 au 25 mars 2023 une enquête sur la Formation tout au Long de la Vie (FLV).

De quoi s'agit-il ? Cette enquête permet de mesurer l'accès à la formation des adultes, que ce soit dans un but professionnel ou personnel, de décrire les formations suivies ou encore de comprendre les difficultés d'accès à la formation. Elle vise aussi à évaluer les compétences qui permettent de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture et calcul ou utilisation d'Internet.

Qui est interrogé ? Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 30 000 ménages sur l'ensemble de la France. Au sein de chaque ménage, une personne de 18 à 69 ans sera interrogée. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

LES RENCONTRES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION :

Les rencontres de l'emploi et de la formation auront lieu le samedi 15 octobre de 9h à 13h à la salle du Clos Castel à Dinan.

À la recherche d'un emploi, d'un stage, d'un apprentissage, d'une formation ou d'une nouvelle orientation : venez rencontrer les entreprises et les organismes de formation de votre territoire ! Apportez votre CV.

VIRUS DE L'INFLUENZA AVIAIRE

Face à la diffusion rapide du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la région, les services de l'État et les professionnels agricoles bretons invitent les particuliers détenteurs de volailles à la plus grande vigilance et au respect des mesures de biosécurité.

Tous les détenteurs de basses-cours ont l'obligation de :

- Clausturation des volailles (mise en bâtiment fermé ou mise en place de filets)
- Recensement via le lien suivant : https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=55

Ou via le cerfa n°15472*02 disponible en mairie.

RAPPEL des mesures de prévention :

- Enfermement des volailles ou mise en place de filets de protection, sans dérogation possible ;

- Surveillance quotidienne des animaux ;
- Mise à l'abri des points d'alimentation et d'abreuvement (au minima les couvrir) ;
- Protection et stockage des réserves d'aliments et de la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- Nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé ;
- Interdiction d'utilisation d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage des installations) ;
- Aucun contact direct entre la volaille (palmipèdes et gallinacés) avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- Limitation de l'accès des personnes indispensables à son entretien ;
- Pas de déplacement dans un autre élevage de volaille.

Si une mortalité anormale est constatée, le détenteur est invité à conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolants et en les protégeant puis à contacter votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations de votre département. Le non-respect de ces obligations constitue une infraction définie et réprimée par l'article L 228-1 al 2 du code rural et de la pêche maritime, punie par les peines d'amende prévues pour la contravention de 4^e classe. Cette infraction peut être relevée par le maire en tant qu'officier de police judiciaire.

CHASSE : les principales dates à retenir pour la saison 2022-2023.

- PÉRIODE : la période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour notre département du dim. 18 sept. 2022 à 8h30 jusqu'au mardi 28 fév. 2023 à 17h30.
- JOURS DE NON-CHASSE : à partir du 18 sept. 2022 inclus jusqu'au 28 fév. 2023 inclus, la chasse à

tir est suspendue les mar. et ven. (à l'exception des jours fériés).

Cette mesure ne s'applique pas à la chasse du gibier d'eau quand elle est pratiquée sur le Domaine public maritime (DPM)

• HORAIRES : les heures pour la chasse à tir et au vol sont les suivantes :

> du dimanche 18 sept. au 30 oct. 2022 inclus : 8h30 - 19h00

> du 31 oct. 2022 au 28 fév. 2023 inclus : 9h - 17h30

Ces horaires ne s'appliquent pas à la chasse :

• à l'approche et à l'affût du renard et des espèces soumises à plan de chasse.

• De la pie bavarde, de la corneille noire et de l'étourneau sansonnet, organisée sous l'autorité du détenteur du droit de chasse, du président d'association de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.

• Du sanglier.

Pour ces trois chasses : 1 h avant le lever du soleil et jusqu'à 1 h après son coucher (heures légales de St-Brieuc).

STEREDENN : Projet KonCrée

Ce dispositif, proposé par l'association Steredenn, accompagne tout(e) jeune de 16 à 30 ans qui souhaite expérimenter un projet citoyen, que ce soit en parallèle d'une recherche d'emploi, d'un travail ou d'une formation, mais aussi sous le statut de volontaire en Service Civique d'initiative. Pas moins de 60 projets ont été développés depuis le lancement de Projet KonCrée en 2017.





Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2022 - 2023

Périodes de vacances	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Académies	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles
Rentrée SCOLAIRE 2022	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances TOUSSAINT 2022	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022		
Vacances NOËL 2022	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023		
Vacances HIVER 2023	Du samedi 4 février au lundi 20 février 2023	Du samedi 11 février au lundi 27 février 2023	Du samedi 18 février au lundi 6 mars 2023
Vacances PRINTEMPS 2023	Du samedi 8 avril au lundi 24 avril 2023	Du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023	Du samedi 22 avril au mardi 9 mai 2023
Pont ASCENSION 2023	Du mercredi 17 mai 2023 après les cours au lundi 22 mai 2023		
Vacances ÉTÉ 2023	Début des vacances d'été le samedi 8 juillet 2023		

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE : LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022. :

Pour sa 39^e édition, les Journées européennes du patrimoine auront pour thème « Le Patrimoine durable ». : Elles permettront de visiter des lieux de patrimoine, souvent exceptionnellement ouverts pour cette occasion ! Dès le vendredi 16 septembre, le public scolaire pourra participer à l'opération « Levez les yeux ! » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les élèves découvriront ou redécouvriront le patrimoine de leur région pour en apprendre l'histoire et les spécificités, sensibilisés à l'importance de sa protection et de sa valorisation.

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Dinan Agglomération propose quelques surprises artistiques sur des lieux de patrimoine du territoire pour la 5^e année consécutive.

Dimanche 18 septembre

- Fanfare déjantée « Ooz Band » au Sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul (11h30, 14h30 et 16h30).
- Cirque mouillé et acrobaties en milieu instable « Passages » à la plage de la base de loisirs de Bétineuc à Saint-André-des-Eaux (11h30 et 17h).
- Théâtre gestuel « Parlez-moi d'amour » au menhir de la Tiemblais à Saint-Samson-sur-Rance (14h15, 15h, 15h45, 16h30 et 17h15).
- Danse aérienne dans un arbre « L'herbe sous le pied » au château de Coëtquen à Saint-Hélen (15h30).

GRATUIT

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2022-2023 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 6 sept. : mairie de Pleudihen.
- Mardi 20 sept. : mairie de Plouër.
- Mardi 27 sept. : mairie de Ploubalay.
- Mardi 11 oct. : mairie de Plancoët.

→ ENCORE DES INCIVILITÉS À DÉPLORER !

Le mur du préau du terrain des sports ainsi que les tribunes ont été tagués.





VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

La Maison JOUFFE
Organise le BRATISVAL
Les 3 et 4 sept. - 6/8, ZA
des Vergers de l'Arguenon
Journées portes ouvertes
et 20 ans d'anniversaire
de la Maison Jouffe (Distillerie & Brasserie - Cave - Bar & Restaurant). Animations, jeux, dégustations, concerts, Restauration sur place... Entrée gratuite.
+ d'infos sur : www.jouffe.fr

ATELIER **DÉCOUP'PLIAGE** **DE LIVRE :**



Vous souhaitez découvrir, apprendre, tester une nouvelle technique, créer de nouveaux modèles...
L'atelier de découpage de livre vous accueille les : 22 septembre, 18 octobre, 22 novembre et 6 décembre à la salle polyvalente de St-Lormel de 14h15 à 17h30. Il vous suffit d'un livre à couverture rigide, d'un crayon papier, d'une règle et d'une paire de ciseaux. Participation de 4 € pour la période.
Pour plus de renseignements et vous inscrire (12 personnes par séance), contactez Agnès SUIRE au 06.45.75.65.35..

LORMÉLIMÉLO : • **En novembre 2019, l'exposition des talents locaux organisée par la Municipalité, avait recueilli un franc succès avec plus de 400 visiteurs.**

En 2020 et 2021 l'épidémie du Covid n'a pas permis de renouveler cette manifestation. L'association « Lormélimélo » en accord avec la municipalité, a prévu d'organiser une nouvelle exposition en Octobre : les samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre de 10h à 17h à la salle polyvalente.
Venez nombreux découvrir le talent de nos artistes locaux (aquarelles, vannerie, crochet, patchwork, peinture, photographie, céramique, pliage de livres... ainsi que la présentation d'œuvres de l'artiste David Balade qui expose chez lui au 23 rue des tilleuls). L'association Lormélimélo organisera un coin goûter-rencontre afin de renforcer nos liens après la période difficile que nous venons de traverser.



LE GRAND FORUM
DES ASSOCIATIONS
fête ses 10 ans.
Le sam. 3 sept. à Créhen,
pour ce 10^e anniversaire,
retrouvez la plus grande

offre associative du secteur à la salle Omnisports entre 10h et 17h.

À cette occasion, l'équipe du Grand Forum proposera une tombola gratuite pour chaque visiteur avec 3 lots d'une valeur de 100€, 60€ et 40€ (à faire valoir sur l'adhésion à une ou plusieurs associations présentes sur le Forum). Il y aura aussi un quizz avec plusieurs lots à gagner pour les bonnes réponses qui seront tirées au sort. Une animation musicale sera prévue entre 12h et 14h par l'école de musique de Plancoët. Vous pourrez assister aussi à plusieurs démonstrations tout au long de la journée (démonstration de Karaté, Tai Chi, équitation, golf, vélo, foot, premiers gestes de secours par la croix rouge...)
Profitez de cet événement incontournable pour retrouver un large choix d'associations dans de nombreux domaines : « Activités sportives », « Loisirs culturels et artistiques », « Vivre ensemble ».
Alors venez nombreux, en famille ou entre amis et faites ce qu'il vous plaît !
Contact et renseignements : forum-associations@orange.fr

Programmation **culturelle** **Plancoët Plélan**

• **FLORENCE & MOUSTAFA**
Théâtre merveilleux
5, 6 et 7 octobre 20h30 - Yvignac-la-Tour / Matignon / Siège de Dinan Agglomération
• **DELGRÈS Première**
partie SUPERJOY Afropop et blues créole - 15 octobre 20h30 - L'embarcadère / Plélan-le-Petit
+ d'infos : 02 96 87 03 11

(Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur <http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

LES INFOS **DE LA MAIRIE**

→ **SANTÉ :**
VOTRE AVIS NOUS
INTÉRESSE !

Vous êtes citoyen et usager du système de santé, professionnel de santé ou du médico-social, membre d'associations, élu et représentant institutionnel, votre avis nous intéresse !

En vue de l'élaboration, en 2023, d'un nouveau projet régional de santé (PRS), l'ARS de Bretagne et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) procèdent à l'évaluation du PRS actuel (2018-2022) par le biais d'un questionnaire portant sur la santé au sens large et pas uniquement sur les soins et les services de santé au sens strict : champs de la prévention, du handicap, de la santé mentale, de la santé environnementale, de l'accompagnement du vieillissement des populations et des personnes vulnérables, de la santé au travail...

Pour en savoir plus :

- sur la CRSA : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/la-conference-regionale-de-sante-et-de-lautonomie-crsa>
- sur le PRS actuel : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/le-prs-2-2018-2022>